

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Fixation des tarifs de réservation de salles

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 3 octobre 2022 / Convocation du 26 septembre 2022

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Anthony SANTOS, Johane GRANDSEIGNE, André DOUBLEIN, Sylvie SERRE, Sabine EGAL, Fabien VALLET, Didier LARROUCAU, Gustavo GOUVEIA, Gérard MEDICI

Absentes excusées : Dominique VOLPE pouvoir à Brigitte CLAUDEL
Virginie BRUGIERE pouvoir à Johane GRANDSEIGNE
Gwenaël DELMAS pouvoir à Sylvie SERRE

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de location des salles communales.

Considérant les charges afférentes à l'entretien des salles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De réviser les tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

SALLE DE LA MAIRIE	
Forfait réservation à la journée	100 €
Forfait nettoyage / caution nettoyage	100 €
Caution salle	300 €
SALLE DES PEUPLIERS	
Forfait réservation week-end (du vendredi midi au lundi matin)	260 €
Forfait réservation à la journée	130 €
Réservation journée supplémentaire	50 €
Activités commerciales	260 €
Forfait nettoyage / caution nettoyage	100 €
Caution salle	450 €
HALL DES PASSADOUX	
Forfait réservation à la journée	50 €
Forfait réservation demi-journée	30 €
Activité commerciale (1 journée)	150 €
Caution salle	150 €

Pour : 12 voix / Abstention : 3 voix (GOUVEIA, LARROUCAU, MEDICI) / Contre : 0 voix

Fait à Lanobre, le 3 octobre 2022.

Pour extrait conforme

Le Maire



Le Maire - Pascal LORENZO